



Bracelet électronique

Par Pefro

Bonjour j'ai actuellement le bracelet électronique depuis 3 semaines pour 10 mois pour des faits de vol en Réunion commis en mars 2025 et juger en novembre 2025. Je suis convoqué à la gendarmerie mercredi pour un vol de carte bancaire commis en novembre 2024. Je suis coupable. On est deux dans l'affaire et le premier a déjà été entendu y'a 6 mois en audition libre. Je porte 21 mentions à mon casier judiciaire surtout mineur. Actuellement je respecte mon bracelet et je fais les démarches pour récupérer mon permis pour aller travailler. Qu'est-ce que je risque réellement mercredi ? Vont-ils me juger en comparution immédiate ? Vont-ils révoquer mon bracelet ? En sachant que les faits ont été commis en 2024 donc avant le bracelet

Par Isadore

Bonjour,

On ne peut pas deviner quelle sera la décision du juge. Si vous ne savez pas si vous serez jugé en comparution immédiate, nous non plus. Il faut impérativement voir avec votre avocat.

S'il n'y a pas eu de violence, même involontaire, et que vous justifiez de démarches en vue de travailler ce sont des arguments en faveur du bracelet.

Mais vous avez de sacrés antécédents, et vous enchaînez les délits. Vous pourrez difficilement argumenter que vous avez retenu la leçon et que l'on ne vous y reprendra plus.

Écoutez attentivement votre avocat, et faites ce que vous pouvez pour revenir dans le droit chemin pour de bon (et pas juste dans l'espoir de susciter la clémence du juge) : réunir des fonds pour indemniser les victimes, se trouver du travail ou une formation, couper les ponts avec vos mauvaises fréquentations (même si c'est de la famille), vous faire soigner s'il y a des problèmes psychologiques ou de dépendance, arrêter toute activité même vous poussant à commettre ces délits (alcool, jeu, achats de vêtements de marque...). Tout effort sérieux et sincère ne pourra qu'être positif.